



**DEMANDE D'ORGANISATION DE RENCONTRE AMICALE  
INTERCLUBS ORGANISEES PAR LES CLUBS DE JUDO  
AFFILIES A LA F.F.J.D.A**  
(A adresser au Comité de judo du Tarn 1 mois minimum avant la rencontre)

---

**L'autorisation d'organisation d'un Interclubs, ne peut être accordée à une association que si elle remplit les conditions suivantes:**

- Le club organisateur doit être affilié à la FFJDA.
- Le président du comité de judo du Tarn doit donner un avis favorable.
- Tous les clubs participants doivent être affiliés à la FFJDA.
- Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles techniques du judo Français et avec le code sportif de la FFJDA.
- Les participants doivent être licenciés FFJDA et avoir un certificat médical précisant leur aptitude à la pratique du judo, y compris en compétition.

**En cas de non respect des textes fédéraux, l'entière responsabilité reposera sur l'organisateur de la rencontre.**

---

Je, soussigné M, Mme :.....

Président(e) de:.....

demande l'autorisation d'organiser une rencontre amicale interclubs le:.....

à:.....

selon les modalités précisées ci dessus.

Ci-joint le règlement de la manifestation, précisant les catégories d'âges concernées et les formules de compétitions).

Fait à:.....le:.....

Signature du Président du club

---

Avis du comité

Favorable       Défavorable

Le Président

Le Conseiller Technique Fédéral